

Décision n° 2026-78 du 8 septembre 2026
donnant délégation de signature du directeur de la direction territoriale Normandie-Centre

Le directeur de la direction territoriale Normandie-Centre,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, notamment l'article 9 ;

Vu le décret du 25 juin 2026 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2021-62 du 7 juillet 2021 donnant délégation de pouvoir en matière de fonctionnement courant et de gestion des activités ;

Vu la décision n° 2021-63 du 8 juillet 2021 portant désignation d'ordonnateurs secondaires au sein du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2024-98 du 3 décembre 2024 donnant délégation de pouvoir en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° 2026-45 du 22 juin 2026 portant organisation du Cerema ;

décide

Chapitre I : Délégations du directeur de la direction territoriale Normandie-Centre, ordonnateur secondaire

Article 1

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 1 pour :

- constater les droits et obligations ;
- liquider les recettes et émettre les ordres de recouvrer ;
- engager, liquider et ordonnancer les dépenses ;
- certifier le service fait.

Article 2

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 2 pour :

- valider les demandes d'achat de l'ensemble de la direction ;
- valider les demandes d'émissions de titres de recettes.

Article 3

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 3 pour donner les ordres de liquidation relatifs aux :

- relevés d'opérations pour les cartes achats ;
- relevés d'opérations pour les cartes affaires ;
- certificats administratifs de remboursement aux agents de menues dépenses.

Article 4

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 3 pour signer les ordres de mission permanents et les ordres de mission ponctuels relatifs à des missions outre-mer et à l'étranger dans des zones classées en vigilance normale ou en vigilance renforcée au sens des préconisations du ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères.

Article 5

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 4 pour signer les ordres de mission ponctuels, à l'exception des missions hors du territoire France métropolitaine.

Chapitre II : Délégations du directeur de la direction territoriale Normandie-Centre en matière de fonctionnement courant et de gestion des activités

Article 6

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 3 pour signer les autorisations de conduire les véhicules de service.

Chapitre III : Délégations du directeur de la direction territoriale Normandie-Centre en matière de santé et sécurité au travail

Article 7

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 3, dans le cadre de leurs attributions, pour signer :

- tous les actes permettant d'assurer la préservation de la santé et de la sécurité au travail des personnels de la direction ;
- toutes notes de service et procédures internes à la direction en matière d'hygiène et sécurité ;
- tous actes visant à appliquer les lois, règlements, notes de services et procédures internes à l'établissement dans ce domaine.

Article 8

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 4, dans le cadre de leurs attributions, pour signer :

- les décisions concernant les modalités spécifiques d'organisation de travail nécessaires à la préservation de la santé et de la sécurité au travail, notamment les décisions d'autorisation de travail pour des missions nécessitant une habilitation particulière ;
- les documents relatifs aux volets hygiène et sécurité des marchés dont le Cerema est titulaire ;
- les autorisations spécifiques et les consignes relatives à l'utilisation du matériel en toute sécurité ;
- tout acte relatif à la préservation de la sécurité sur l'ensemble de leur site ou périmètre hiérarchique.

Chapitre IV : Dispositions finales

Article 9

La présente décision abroge les décisions n° 2026-03 du 16 janvier 2026 et n° 2026-33 du 18 août 2026.

Article 10

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Grand-Quevilly, le 07/09/2026

Le directeur

Rémy Filali

FILALI Rémy
(remy.filali)

Signature numérique de
FILALI Rémy (remy.filali)
Date : 2026.09.08
15:49:19 +02'00'

Annexe 1

- Monsieur Franck Aivaliotis, directeur de la direction de l'administration et des finances ;
- Monsieur Yann Cordet, directeur adjoint de la direction de l'administration et des finances ;
- Madame Gihen Ben Mehdi Lheureux, directrice déléguée au pilotage budgétaire ;
- Madame Agnès Bailly, adjointe au responsable de la mission subventions programmes ;
- Madame Malick Homand, responsable du centre financier mutualisé de Bron ;
- Monsieur Nabil Ziani, responsable du centre financier mutualisé de Bron par intérim ;
- Monsieur Fabien Dubertrand, responsable du centre financier mutualisé de Saint-Médard-en-Jalles ;
- Monsieur Mehdi Benhennou, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Bron ;
- Monsieur Franck Prothin, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Saint-Médard-en-Jalles ;
- Monsieur Romain Tillaye, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Saint-Médard-en-Jalles ;
- Monsieur Yacine Khérachi, chargé de missions transverses ;
- Madame Houda Boughribi, gestionnaire au centre financier mutualisé de Bron, référente interne opérationnelle sur les opérations de dépenses, notamment en matière de marchés publics et d'opérations complexes (uniquement pour les actes prévus aux puces 1, 3 et 4 de l'article 1).

Annexe 2

- Monsieur Arnaud Laubu, directeur-adjoint ;
- Madame Fabienne Castets, secrétaire générale ;
- Madame Marion Bernstein, responsable du bureau budget-logistique.

Pour les demandes d'émissions de titres de recettes

- Monsieur Frédéric Bargain, directeur du département littoral, aménagement, bâtiment ;
- Monsieur Mathieu Maupetit, directeur adjoint du département littoral, aménagement, bâtiment ;
- Monsieur François Galland, directeur du département mobilité, sécurité, ouvrages d'art ;
- Madame Peggy Subirats, directrice adjointe du département mobilité, sécurité, ouvrages d'art ;
- Monsieur Sylvain Thuleau, directeur du département géosciences et infrastructures ;
- Monsieur Nicolas Soulacroix, directeur adjoint du département géosciences et infrastructures ;
- Monsieur Hervé Baron, directeur de l'agence de Blois ;
- Monsieur Édouard Durand, directeur adjoint de l'agence de Blois.

Annexe 3

- Monsieur Arnaud Laubu, directeur-adjoint ;
- Madame Fabienne Castets, secrétaire générale.

Annexe 4

Au sein du secrétariat général

- Pour le secrétariat général, Madame Fabienne Castets ;

- Pour le bureau ressources humaines, Madame Florence Grondin et Monsieur Mickaël François ;
- Pour le bureau budget et logistique, Madame Marion Bernstein et Madame Laura Cuvillier.

Au sein du département littoral aménagement bâtiment

- Pour le département, Monsieur Frédéric Bargain et Monsieur Matthieu Maupetit ;
- Pour le groupe territoires, mobilité, environnement, Monsieur Stéphane Jot et Monsieur Sébastien Trejbal ;
- Pour le groupe ville, urbanisme, bâtiments, Monsieur Romaric Courtier-Arnoux (jusqu'au 30 septembre 2026) et Madame Noélie Carretero ;
- Pour le groupe énergie, littoral, Monsieur Pierre Vigné et Monsieur Antonin Gimard.

Au sein du département mobilité, sécurité, ouvrages d'art

- Pour le département, Monsieur François Galland et Madame Peggy Subirats ;
- Pour le groupe ouvrages d'art, Monsieur Sébastien Defaux et Monsieur Alexandre Brégeon ;
- Pour le groupe sécurité routière et analyse des mobilités, Monsieur Michael Savary et Monsieur Nicolas Dubos ;
- Pour le groupe évaluation en sécurité et exploitation des infrastructures, Madame Peggy Subirats et Monsieur Bertrand Perrier.

Au sein du département géosciences et infrastructures

- Pour le département, Monsieur Sylvain Thuleau et Monsieur Nicolas Soulacroix ;
- Pour le groupe de recherche ENDSUM, Monsieur Cyrille Fauchard et Monsieur Raphaël Antoine ;
- Pour le groupe centre d'expérimentation et de recherche, Madame Ninon Gauchet (à compter du 1^{er} octobre 2026) et Monsieur Thibault Normand ;
- Pour le groupe infrastructures, Monsieur Nicolas Soulacroix et Monsieur Franck Talbaut ;
- Pour le groupe géosciences, Madame Stéphanie Detourbe et Monsieur Tomasz Lewczuk.

Au sein de l'agence de Blois

- Pour l'agence, Monsieur Hervé Baron et Monsieur Édouard Durand ;
- Pour le groupe GéoCod, Monsieur Lamine Ighil-Ameur ;
- Pour le groupe risques terrestres, nuisances environnementales, Madame Lucile Saussaye et Monsieur Guillaume Litou ;
- Pour le groupe risques inondations, Madame Hélène Barrière et Madame Laura Barreau ;
- Pour le groupe ouvrages d'art, Monsieur Jean-Loup Michel et Monsieur Roland Treilhou.